

La Commission européenne donne son feu vert à Lonsurf® dans la prise en charge du cancer gastrique métastatique précédemment traité

Abderrahim DERRAJI - 2025-06-07 11:19:09 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Le Groupe Servier et son partenaire Taiho Pharmaceutical ont annoncé le 9 septembre que la Commission européenne (CE) a donné son accord pour l'utilisation de Lonsurf® en monothérapie pour le traitement des patients adultes atteints de cancer gastrique métastatique (CGm). Cette association à base de trifluridine et de tipiracil peut également être utilisée dans l'adénocarcinome de la jonction gastro-œsophagienne, préalablement traité par au moins deux protocoles thérapeutiques systémiques antérieurs pour une maladie de stade avancé. «L'autorisation du trifluridine/tipiracil en Europe est une décision majeure en faveur des patients. Les données de l'étude mondiale TAGS confirment que le trifluridine/tipiracil est un traitement efficace et toléré pour les patients atteints de cancer gastrique métastatique réfractaire. Cette population de patients pour qui les thérapies antérieures avaient échoué ne bénéficiait d'aucun traitement standard approuvé jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit donc d'une réelle avancée pour des patients dont les choix de traitement étaient auparavant limités», a indiqué le Pr Josep Tabernero, chef du service d'oncologie médicale à l'hôpital universitaire Vall d'Hebron, Barcelone, directeur de l'Institut d'oncologie de Vall d'Hebron et responsable européen de l'étude pivot de phase III TAGS. Cette autorisation s'appuie sur les données issues de l'essai de phase III international TAGS qui est une étude randomisée en double aveugle évaluant Lonsurf® associé aux meilleurs soins de soutien (MSS) par rapport à un placebo associé aux MMS chez des patients présentant un cancer gastrique métastatique réfractaire aux traitements standards. Pour rappel, Lonsurf® est déjà indiqué en monothérapie et recommandé pour le traitement des patients adultes atteints de cancer colorectal métastatique précédemment soumis aux traitements disponibles, comprenant les chimiothérapies à base de fluoropyrimidine, d'oxaliplatine et d'irinotécan, les agents anti-VEGF et les agents anti-EGFR, ou non éligibles à ces traitements.